



MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA MICROFINANCE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Tél : + 229 60 42 02 02
www.social.gouv.bj
spmicrofinance@gouv.bj

LE MINISTRE

Cotonou, le 25 JUIN 2024

N° 01 /MASM/DC/SGM/DCAS/DISS/SA

COMMUNIQUÉ RADIODIFFUSÉ ET TELEVISÉ

Le Ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance communiqué :


Dans le cadre de la mise en œuvre du projet pilote de prise en charge intégrée des enfants autistes dans les communes de Cotonou et d'Abomey-Calavi, le Ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance invite les parents d'enfants autistes désireux de bénéficier de l'appui de l'Etat pour l'accompagnement psychosocial, sanitaire et scolaire de leur enfant, à soumettre leur demande au Guichet Unique de Protection Sociale (GUPS), ex Centre de Promotion Sociale de leur localité de résidence dans la période du lundi 1^{er} au vendredi 19 juillet 2024.

Les enfants éligibles doivent :

- être de nationalité béninoise ;
- être en âge de scolarisation compris entre 4 et 12 ans ;
- être affecté par des troubles avérés du spectre de l'autisme ;

Le dossier de demande d'appui est constitué des pièces suivantes :

1. une fiche d'identification à retirer au GUPS/, ex CPS de leur localité de résidence ;
2. une lettre manuscrite de demande d'appui adressée au Ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance;

- 
3. un engagement manuscrit des parents à suivre le protocole sanitaire, scolaire, psychosocial et à collaborer pour la prise en charge adéquate de leur enfant;
 4. une copie de l'acte de naissance de l'enfant ;
 5. un certificat ou rapport médical confirmant la présence de troubles autistiques chez l'enfant ;
 6. un certificat de scolarité de l'enfant, s'il y a lieu ;
 7. une copie de la pièce d'identité du parent signataire de la demande d'appui ;
 8. un Rapport d'enquête sociale (à compléter par le Chef GUPS/CPS).

NB: Seul un enfant sera retenu par famille et la priorité sera donnée aux familles en situation de vulnérabilité.

Pour toute information complémentaire, prière se rapprocher du Guichet Unique de Protection Sociale, ex Centre de Promotion Sociale de la localité de résidence.



Véronique TOGNIFFODE